

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024023

Affectation des résultats 2023 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal est de 946 299,61 €
- le déficit d'investissement de l'exercice 2023 du budget principal est de 348 599,28 €

Compte tenu des restes à réaliser (dépenses : 157 477,12 € - recettes : 8 274,00 €), il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2024 de la façon suivante :

- une somme de 497 802,40 € à l'article 1068,
- le solde, soit 448 497,21 €, sera imputé à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



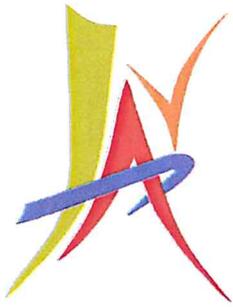
Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : 23/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 23/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024024

Budget primitif 2024 du budget principal

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	2 197 011,21€
Section d'investissement	
dépenses – recettes	1 276 738,40 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



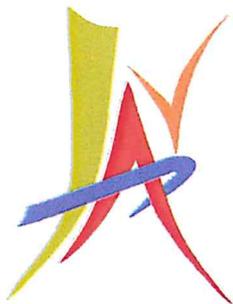
Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 23/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 23/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024025

Affectation des résultats 2023 du budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe d'assainissement est de 110 903,21 €
- l'excédent d'investissement de l'exercice 2023 du budget annexe d'assainissement est de 48 778,59 €

Compte tenu des restes à réaliser (dépenses : 96 301,28 € - recettes : 25 050,32 €), il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2024 de la façon suivante :

- une somme de 22 472,37 € à l'article 1068,
- le solde, soit 88 430,84 €, sera imputé à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : 22/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 22/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024026

Budget primitif 2024 du budget annexe d'assainissement

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2024 du budget annexe d'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	164 089,36€
Section d'investissement	
dépenses - recettes	526 626,80 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



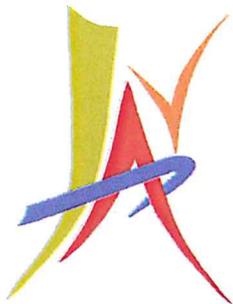
Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 22/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 22/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024027

Budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	78 886,54 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	78 886,54 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 22/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 22/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024028

Budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	5 812,82 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	5 812,82 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



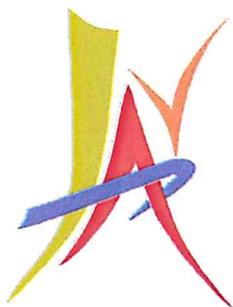
Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 22/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 22/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024029

Budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	75 010,72 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	75 010,72 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



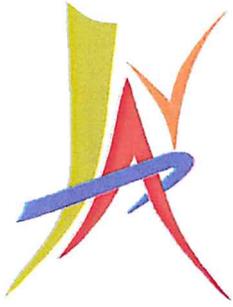
Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 24/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 24/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024030

Budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	11 773,96 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	11 773,96 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 22/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 22/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024031

Budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la Rue de l'Horizon

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement de la Rue de l'Horizon qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	42 000,00 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	42 000,00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



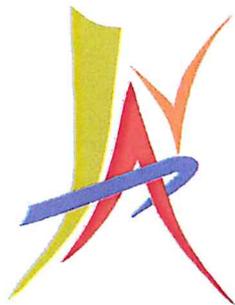
Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 22/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 22/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 9,49 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,73 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 23 voix « pour »,

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- . taxe d'habitation : 9,49 %
- . taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,08 %
- . taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,73 %

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : 23/04/2024

Transmise au représentant de l'Etat le : 23/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

- Suite à la séance de travail de la commission en charge des salles communales, il est proposé :
- de réviser les tarifs de l'ensemble des salles communales,
 - de supprimer les tarifs pour les personnes hors commune (tarif unique),
 - d'appliquer la gratuité des salles pour les associations communales, excepté pour la salle omnisports,
 - de réviser les tarifs de la vaisselle cassée à facturer.

Il est aussi proposé d'ajouter un tarif spécifique pour les agents communaux et les élus, à savoir 20,00 € pour une première location dans une année civile, puis plein tarif pour les autres locations dans l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », décide, à compter du 16 avril 2024 pour tous les nouveaux contrats de location :

- de fixer de la manière suivante :
 - . les tarifs uniques de location des salles communales

Location des salles	Beaulandais	La Baroche sous Lucé	Juvigny sous Andaine	Loré	St Denis de Villeneuve	Sept Forges
Week-end (2 jours)	80,00 €	180,00 €	170,00 €	100,00 €	90,00 €	160,00 €
Week-end (3 jours)	100,00 €	200,00 €	190,00 €	120,00 €	110,00 €	180,00 €
1 journée	60,00 €	100,00 €	100,00 €	50,00 €	60,00 €	110,00 €
Vin d'honneur, réunion, cérémonie civile d'hommage au défunt	30,00 €	60,00 €	60,00 €	30,00 €	30,00 €	45,00 €
Vin d'honneur après inhumation	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Couverts par personne	Compris	0,55 €	0,55 €	0,55 €	0,55 €	0,55 €
Chauffage (du 1/10 au 1/05)	10,00 €/j	20,00 €/j	20,00/j	10,00/j	10,00/j	20,00/j
Lave-vaisselle	-	-	20,00 €	-	-	-
Caution	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Salle des Anciens (1 jour)	-	30,00 €	-	-	-	30,00 €

- . les tarifs de la vaisselle cassée à facturer :

Assiette à dessert	2,50 €
Assiette creuse	3,00 €
Assiette plate	3,00 €
Bol tête de lion	3,00 €
Corbeille à pain	4,00 €
Coupe à champagne / flute	4,00 €
Couteau	3,00 €
Cuillère à café	1,00 €
Cuillère à glace	10,00 €
Cuillère à soupe	2,00 €
Cuillère de service uni	3,00 €
Ecumoire	15,00 €
Essoreuse à salade	40,00 €
Fourchette	2,00 €
Fourchette de service uni	3,00 €
Légumier inox	8,00 €
Louche	6,00 €
Louche (grande)	6,00 €
Machine à café	200,00 €

Ouvre boîte	6,00 €
Passoire conique	50,00 €
Pelle inox	5,00 €
Pichet à eau	6,00 €
Plat creux	20,00 €
Plat inox (grand)	20,00 €
Plat inox (moyen)	20,00 €
Plat inox (petit)	20,00 €
Plat ovale inox 46cm	20,00 €
Plat plat	20,00 €
Plat rond creux inox	20,00 €
Plat rond creux (transparent)	20,00 €
Plat rond plat	20,00 €
Plateau de fromage osier	10,00 €
Plateau de service	10,00 €
Ramequin	3,00 €
Saladier	5,00 €
Salière/poivrière	2,00 €
Saucière	15,00 €
Tasse à café	1,00 €
Tire-bouchon - limonadier	5,00 €
Verre à eau	3,00 €
Verre à vin	3,00 €
Verseuse à café	10,00 €

- d'appliquer la gratuité des salles pour les associations communales,
- d'appliquer un tarif de location fixé à 160,00 € pour la salle omnisports avec une caution de 1 000,00 €,
- d'appliquer un tarif spécifique pour les agents communaux et les élus, à savoir 20,00 € pour une première location dans une année civile, puis plein tarif pour les autres locations dans l'année.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIÉ Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été réalisée sous forme d'un appel d'offres ouvert. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 9 février 2024 à 17 heures.

La société TOPDESS, maître d'œuvre, a établi l'analyse des offres suivantes :

- trois entreprises ont été consultées : Entreprises LEBLANC, COURTEILLE, FMTP. L'entreprise COURTEILLE n'a pas répondu.
- estimation du maître d'œuvre : 43 244,40 € TTC
- les offres de prix sont les suivantes :
 - . FMTP : 41 841,00 € TTC
 - . LEBLANC TP : 44 974,80 € TTC

Le critère retenu dans le jugement des offres étant le prix des prestations à 100 %, il est par conséquent proposé de retenir l'entreprise FMTP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- accepte de retenir l'entreprise FMTP pour l'exécution des travaux de VRD du futur lotissement rue de l'Horizon pour un montant de 41 841,00 € TTC,
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget annexe du lotissement de la rue de l'Horizon,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur le Maire délégué de Juvigny sous Andaine pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité social territorial dans sa séance du 9 avril 2024, les taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale. Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié. Dans l'hypothèse ou par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu n'est pas un nombre entier, Monsieur le Maire propose de retenir l'entier supérieur.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie A		
Filières	Grade d'avancement	Ratios
Administratif	Attaché	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour » et 1 abstention, décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CAMPAS et Madame DESGRANGES ont sollicité l'acquisition d'une partie de chemins ruraux non référencés sur la commune déléguée La Baroche sous Lucé au lieu-dit La Hûlière. Ces voies d'une superficie d'environ 1 600 m² traversant leur propriété ne sont plus affectées à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

Après consultation du cadastre et après s'être rendu sur les lieux avec la commission des chemins, il s'avère que d'autres voies pourraient faire l'objet d'aliénation (de la Hûlière vers la Lande et de la Hûlière vers la Guiardière). Ceci porterait à 9 880 m² environ la superficie de chemin à aliéner.

L'ensemble de ces voies constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- accepte d'aliéner l'ensemble des chemins ruraux désignés ci-dessus pour une superficie totale d'environ 9 880 m²,
- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces chemins, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- fixe le prix de vente à 0,50 €, le m²,
- dit que les frais engagés seront intégralement supportés par le ou les acquéreurs (acte notarié ou administratif et géomètre),
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de La Baroche sous Lucé à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over a horizontal line.

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAS COLIN BIOGAZ et Monsieur et Madame COLIN ont sollicité l'acquisition d'un chemin rural non référencé sur la commune déléguée La Baroche sous Lucé au lieu-dit La Hayère limitrophe avec la commune de Ceaucé. Cette voie d'une superficie d'environ 1012 m² partagé entre la SAS COLIN BIOGAZ pour 520 m² et Monsieur et Madame COLIN pour 492 m² n'est plus affectée à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser. Elle constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- accepte d'aliéner l'ensemble du chemin rural désigné ci-dessus pour une superficie totale d'environ 1012 m²,
- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- fixe le prix de vente à 0,50 €, le m²,
- dit que les frais engagés seront intégralement supportés par le ou les acquéreurs (acte notarié ou administratif et géomètre)
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de La Baroche sous Lucé à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la parcelle cadastrée en section 025 H n° 219 souhaite clore son terrain, mais le chemin communal passe sur une partie de sa propriété (environ 20 m²). Afin de régulariser cette situation, il est proposé de faire l'acquisition de 20 m² de la parcelle n° 219 appartenant à Monsieur Quentin DESGRIPPES au prix de 0,50 € le m² et de prendre en charge les frais de géomètre et d'acte notarié ou administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- accepte de faire l'acquisition de 20 m² de la parcelle cadastrée en section 025 H n° 219 appartenant à Mr Quentin DESGRIPPES,
- dit que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune,
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou au Maire délégué de La Baroche sous Lucé pour signer toute pièce et acte relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over a horizontal line.

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Une stèle commémorative a été érigée il y a quelques années sur le lieu du crash entre deux avions de retour d'une mission de bombardement des terrains d'aviation de Bordeaux-Mérignac le 19 juin 1944. Ce monument, à la mémoire du lieutenant américain Willis W. REEVES, est implanté sur une propriété privée, ce qui pose problème pour son entretien.

Sur proposition du Souvenir Français, cette stèle pourrait être déplacée auprès de l'église de Lucé, par conséquent sur un terrain communal. Cela permettrait d'effectuer un entretien régulier par les agents communaux. Les frais occasionnés par le déplacement de la stèle seraient entièrement pris en charge par le Souvenir Français.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 23 voix « pour » accepte la proposition du Souvenir Français de déplacer la stèle commémorative aux abords de l'église de la commune déléguée de Lucé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIÉ Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

2024040

Nomination d'un délégué au SIVOS d'Andaine suite au départ d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Madame Coralie DESECHALLIERS, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire auprès du SIVOS d'Andaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- désigne les membres titulaires et suppléants au SIVOS d'Andaine de la manière suivante :

SIVOS D'ANDAINE	
Titulaires	Suppléants
1 – Loïc GAUTIER	1 – Charly BAYER
2 – Mireille GUYOT	2 - Didier GERARD
3 - Henri LEROUX	3 - Maryse MUGICA
4 - Daniel POUSSIER	4 - Stéphanie PARENTIN
5 - Bertrand DABOUX	5 - Sylvie BRAULT

- charge Monsieur le Maire d'en informer Madame la Présidente du SIVOS d'Andaine.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIÉ Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUEZ Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20240415-2024041-DE Date de télétransmission : 24/04/2024 Date de réception préfecture : 24/04/2024
--

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2197-5 et L.2113-6 du code de la commande public et suivants,

Vu l'article 12 de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies, joint en annexe,

Vu l'avenant portant modification de l'article 5 et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif, joint en annexe,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel entre la société ELECTRICITE DE FRANCE et le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE,

Considérant qu'un groupement d'achat d'énergie a été formé en vue de favoriser chez les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices l'achat d'énergie et la mise en œuvre efficace des opérations de mise en concurrence ;

Considérant que le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE a été désigné en tant que Coordinateur du Groupement ;

Considérant qu'un marché subséquent n°2 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les membres du Groupement de commandes a été conclu par le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE et la société EDF en date du 26 août 2022 au profit des Membres ;

Considérant qu'au cours de l'exécution de la première année de ce marché, entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, les Membres ont constaté de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par leur fournisseur la société EDF ;

Considérant que dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre la société EDF et le Groupement d'achat, un protocole d'accord a été établi entre les parties, lequel prévoit notamment l'indemnisation, par EDF au profit du Groupement, d'un montant total de 1.496.030,80 € réparti entre l'ensemble des membres actifs du Groupement au 1er janvier 2024 au prorata du nombre de point de livraison ouvert par chaque membre au 1er janvier 2023 ;

Considérant le rôle actuel incombant au Coordinateur TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE d'assistance des membres du Groupement, de préparation et de conclusion des avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du Groupement et de gestion des contentieux survenus dans le cadre des procédures de passation des marchés ;

Considérant que, en vue de faciliter et de simplifier la coordination et la gestion à bonne fin des procédures précontentieuses pouvant concerner les intérêts collectifs des membres du Groupement et compte tenu du nombre important d'acteur impliqué, il apparaît nécessaire de permettre au Coordinateur du Groupement d'intervenir au nom et pour le compte des Membres, y compris par la signature d'une transaction, après que ces derniers ont été préalablement informés et consultés de ses démarches et de l'évolution du litige ;

Considérant que le conseil municipal est informé du projet de protocole d'accord transactionnel établi en concertation avec la société EDF et que la poursuite de cette procédure amiable nécessite une modification par voie d'avenant de l'acte constitutif du Groupement ;

Au vu de ces éléments, le conseil municipal par 23 voix « pour » :

- APPROUVE l'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les termes du protocole d'accord transactionnel et ses annexes établis entre la société EDF et le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE en sa qualité de Coordinateur ;

Accusé de réception en préfecture
061-200000000-20240415-2024041-DF
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception en préfecture : 24/04/2024

- SOLLICITE le Coordinateur TERRITOIRE D'ENERGIE dans sa mission d'assistance et de représentation pour la résolution amiable du litige et AUTORISE, à cette fin et conformément à l'acte constitutif modifié, la signature du protocole d'accord transactionnel par son Président en exercice ou son représentant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **24 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **24 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20240415-2024041-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Date de convocation : 2 avril 2024</i>	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (22) :

BAYER Charly	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	

Absent (5) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - DURAND Fabien - MUGICA Maryse PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (1) : Maryse MUGICA à Henri LEROUX

Madame Marie LABASTIE a été désignée secrétaire de séance

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la communauté de communes.

Vu l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, il appartient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de produire un rapport sur les charges transférées liées aux transferts de compétences au sein du bloc communal. Ce rapport présente les coûts de dépenses de fonctionnement, ainsi que le coût moyen annualisé des dépenses liées à un équipement, afin de déterminer les attributions de compensation.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

Vu le rapport présentant les attributions de compensation définitives au titre de l'année 2023 ainsi que les attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2024, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- approuve le rapport de la Commission Locale des Charges du 13 février 2024 concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2023 et les attributions de compensation provisoires pour l'année 2024,
- décide d'imputer en section d'investissement les attributions de compensation relatives à l'éclairage public.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over a horizontal line.

Publiée le : **22 AVR. 2024**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 AVR. 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte